



## AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Le CFDD juge le document de la CIDD positif mais émet quelques critiques

**Début avril, le CFDD a émis son avis sur l'avant-projet du premier plan fédéral pour un développement durable. Le Conseil a apprécié le document de la Commission interdépartementale du Développement Durable mais a mis en évidence plusieurs lacunes. L'avis du Conseil sur l'avant-projet est important parce que si, dans son plan final, le gouvernement fédéral ne suivait pas son avis, il devrait motiver la raison.**

La loi du 5 mai 1997 sur le développement durable prévoit que le gouvernement fédéral belge élabore tous les quatre ans un plan fédéral de développement durable. L'avant-projet du premier plan, couvrant la période 2000-2003, a été présenté le 11 janvier 2000. L'avant-projet de plan est un document émanant de l'administration; préparé par la Commission Interdépartementale du Développement Durable (CIDD) en collaboration avec le Bureau Fédéral du Plan. Le CFDD est tenu de rendre son avis dans les nonante jours. Le 4 avril, l'assemblée générale du Conseil a approuvé cet avis. A quelques points près, celui-ci était unanime. Depuis la mi-janvier, les sept groupes de travail du Conseil l'ont préparé en quelque trente réunions. La participation des diverses organisations membres du Conseil a été considérable.

Le CFDD a apprécié l'Avant-projet de plan fédéral pour un développement durable 2000-2003. Si les objectifs de l'avant-projet de plan se réalisent, cela constituera déjà un pas important vers un développement durable. Le Conseil estime également les efforts des fonctionnaires qui ont préparé le document. Dans son avis, le Conseil donne tout d'abord une évaluation générale de l'avant-projet

de plan. Il formule ensuite des remarques spécifiques. Au total on compte 372 remarques et propositions.

**« Le premier plan fédéral de développement durable doit initier un long processus de changements profonds dans les modes de production et de consommation, pour mener à un développement durable. »**

### Dix priorités

Dans son avis, le Conseil a énoncé les dix priorités suivantes.

1. D'après le CFDD, les objectifs de l'avant-projet de plan sont insuffisamment concrets et/ou trop peu ambitieux dans un certain nombre de cas. Le Conseil insiste pour que les objectifs que la Belgique veut atteindre au cours de la durée du plan soient précisés dans celui-ci le plus clairement et le plus précisément possible. Les engagements de la Belgique aux niveaux européen et international doivent constituer ici le point de départ.

2. Le CFDD constate que l'avant-projet de plan n'aborde pas les conséquences pour le budget et

## Avis et avant-projet de plan sur internet

Vous trouvez l'avis du CFDD sur l'Avant-projet de plan pour un développement durable 2000-2003 sur le site internet du Conseil. Naviguez sur <http://www.belspo.be/frdo-cfdd/> et choisissez successivement [Français](#), [publications](#), [avis](#), [2000A02E](#). Vous pourrez y consulter la partie générale de l'avis. Si vous désirez lire aussi les remarques spécifiques, vous pouvez alors directement charger l'avis complet disponible sous le fichier PDF (Format Adobe Acrobat Portable) à l'adresse <http://www.belspo.be/frdo-cfdd/fr/pubfr/avis/2000a02f.pdf>.

L'avant-projet de plan est également disponible sous fichier PDF. Vous le trouvez sur le site internet du Conseil, à la partie générale de l'avis sous forme de renvoi ou sur le site internet de la Commission Interdépartementale du Développement Durable (<http://www.cidd.fgov.be/>).

les effectifs. Il s'agit d'une lacune très sérieuse. Le Conseil espère que le plan précisera clairement la quantité et la nature des moyens nécessaires pour concrétiser les objectifs. Le plan ne peut pas donner lieu à un accroissement de la dette publique ou à une augmentation de la pression fiscale et parafiscale globale. D'après le Conseil, le plan doit examiner aussi bien des glissements dans le cadre du budget et de l'emploi de personnel que des possibilités alternatives de financement.

3. L'avant-projet de plan insiste en permanence et à juste titre sur le fait que les aspects économiques, sociaux et écologiques des problèmes doivent être abordés d'une façon intégrée. Le CFDD attire l'attention sur le fait

qu'il faut trouver un équilibre entre ces trois aspects. Cela peut impliquer en outre que, dans les domaines écologique et social, les maillons les plus faibles de cet équilibre, des mouvements de rattrapage peuvent s'avérer nécessaires. Pour le Conseil, il faut veiller à ce que les prix tiennent compte des coûts sociaux et environnementaux.

4. Une politique énergétique durable est pour le Conseil une condition essentielle au développement durable. Le contexte du Protocole de Kyoto et l'option d'abandon de la filière nucléaire d'électricité doivent appeler à une réduction structurelle de la demande d'énergie. Développer les énergies renouvelables est nécessaire, mais ne sera pas suffisant. Nos modes de production et de consommation de l'énergie doivent être mis en question. Le Conseil préconise de donner la plus grande priorité au développement structurel de l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE).
5. D'après le CFDD, il est logique que le niveau fédéral occupe une place centrale dans le cadre d'un avant-projet de plan fédéral, mais le document devrait davantage faire référence aux autres niveaux politiques – en respectant bien sûr les compétences de ces niveaux. Cela vaut aussi bien pour les niveaux européen et international, que pour les régions et communautés.
6. L'avant-projet de plan est souvent trop peu détaillé en ce qui concerne les responsables de sa mise en œuvre. Le CFDD demande que le plan reprenne ces données systématiquement dans des tableaux synoptiques. Pour ce faire, le plan ne doit pas envisager seulement les administrations et la collaboration entre diverses administrations et niveaux de pouvoir, mais aussi le rôle du parlement et des grands groupes de la société

### La consultation de la population sur l'avant-projet de plan

Du 1er février au 31 mars 2000 la population a été consultée sur l'*Avant-projet* de plan pour un développement durable 2000-2003. Les citoyens pouvaient consulter le document dans chaque maison communale et chaque bibliothèque publique, ils pouvaient également le charger sur un ordinateur via le site internet de la Commission Interdépartementale du Développement Durable (CIDD) ou le commander au Service fédéral d'information.

La CIDD a reçu plus de 2.100 réactions de citoyens et d'organisations, un total de plus de 16.000 remarques. Le cabinet d'Olivier Deleuze, Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, a déjà annoncé qu'un résumé des résultats de la consultation sera rendu public en juin, entre autres, sur le site internet <http://www.Billy-Globe.org/>.

7. Le CFDD est d'avis que le plan doit aussi comporter un calendrier pour sa mise en œuvre. Il est dès lors nécessaire de prévoir des évaluations intermédiaires ainsi que d'éventuelles adaptations. Pour contrôler son évolution, les indicateurs de développement durable jouent ici également un rôle important.
8. Le CFDD souligne que le développement durable ne peut advenir que si la population s'y implique activement. Le Conseil attend que le plan y accorde plus d'attention que l'avant-projet de plan. De grandes campagnes d'information et de sensibilisation doivent trouver place dans une politique de développement durable. Le Conseil demande également que le texte du plan soit plus accessible que celui de l'avant-projet. Le Conseil fait remarquer que le manque de temps représente ici un grand problème.
9. L'avant-projet de plan considère que la pauvreté constitue une menace pour l'avenir de la société. A cet égard, le CFDD demande que l'on veille à ce que les (plus) pauvres ne subissent aucun dommage en raison des mesures du plan. Le Conseil fait remarquer que l'emploi est le meilleur moyen pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il faut en outre, assurer à la sécurité sociale les moyens nécessaires.

plupart des thèmes qu'à partir d'une perspective belge ou européenne et non dans une perspective mondiale. Selon le CFDD, le plan devrait tenir systématiquement compte de la dimension mondiale. En ce qui concerne le commerce international et la coopération au développement, le Conseil insiste pour que le plan vise la cohérence entre les deux avec comme axe le développement durable.

### De l'avant-projet au plan

A la date d'échéance de l'avis, la CIDD a soixante jours pour traiter l'avis du CFDD et les réactions de la population à l'avant-projet de plan. La Commission rédigera donc en avril et mai, un projet adapté. En juin, elle présentera ce projet de plan au gouvernement fédéral. Le CFDD espère que le Conseil des Ministres pourra encore adopter le premier plan fédéral de développement durable avant les vacances d'été. Il pourra de la sorte être considéré au moment d'établir le budget de 2001. ■



10. Le CFDD constate que l'avant-projet de plan n'examine la

## Activités en forte croissance

L'assemblée générale du CFDD a approuvé le 15 février 2000, le *Rapport annuel 1999*. Il ressort clairement du document que les activités ont fort augmenté. Le Conseil a formulé quinze avis (cinq en 1998) : onze émanaient des membres du gouvernement et quatre étaient d'initiative propre. Dix avis avaient trait aux normes de produits, deux traitaient de questions de politique climatique, un avis portait sur la diversité biologique et un autre sur

les investissements internationaux. Un dernier avis, le mémorandum au nouveau gouvernement fédéral, touchait différents sujets.

La participation des membres a fort augmenté en 1999. En moyenne 32 membres au lieu 23 en 1998 ont pris part aux cinq assemblées générales. Les sept groupes de travail du Conseil (six en 1998) ont organisé ensemble 59 réunions (43 en 1998), avec une participation moyenne de 10,6 membres

(9,5 en 1998). Le Conseil a organisé un symposium sur la production intégrée et un séminaire sur la recherche scientifique, il a également fait mener une enquête d'opinion sur la perception du développement durable en Belgique. Finalement en 1999, il a commencé la publication d'un bulletin d'information trimestriel et a renouvelé et développé son site internet.

### GROUPES DE TRAVAIL

Huit groupes de travail préparent les avis du CFDD. Ces groupes ont également une fonction de forum : ils organisent par exemple des journées d'étude pour favoriser le débat sur le développement durable.

■ Le groupe de travail *Biodiversité et forêts* prépare un avis sur deux projets d'arrêtés royaux en exécution de la loi de protection du milieu marin. Le groupe suit également le thème agriculture et biodiversité.

■ Le groupe de travail *Energie et climat* prépare un avis sur la production électrique en mer par des éoliennes. Ensuite le groupe préparera un avis sur le livre vert de l'Union européenne sur les droits d'émissions de gaz à effet de serre.

■ Le groupe de travail *Plan fédéral* travaille à un avis sur le 6e programme d'action en matière d'environnement de l'Union européenne. Pour la fin de l'année 2000, le groupe préparera un avis sur la procédure d'avis et sur la consultation de la population sur l'Avant-projet de plan fédéral pour un développement durable 2000-2003.

■ Le groupe de travail ad-hoc *Organismes génétiquement modifiés* a été récemment créé pour préparer un

avis sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et le tiers monde. Le groupe pourrait également jouer un rôle dans l'organisation du débat sur les OGM en Belgique.

■ Le groupe de travail *Relations internationales* prépare, en ce moment, un avis sur la note de politique *Qualité dans la solidarité, Partenariat pour un développement durable* du Secrétaire d'Etat à la Coopération au développement.

■ Le groupe de travail *Normes de produits* travaille sur des avis spécifiques portant sur des matières dangereuses et emballages et prépare en outre un avis cadre sur les normes de produits.

■ Le groupe de travail *Aspects socio-économiques du développement durable* a organisé en 1999 un symposium sur la politique de produits intégrée. La table ronde sur l'éco-efficacité (en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin) y donnera suite.

■ Le groupe de travail *Recherche scientifique développement durable* a envoyé une lettre avec les sujets de recherche prioritaires pour les membres du Conseil au

ministre compétent. Le groupe prépare aussi un avis sur le principe de précaution.

**La Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Magda Aelvoet – à côté du Prince Philippe, président d'honneur du CFDD – a demandé un avis sur le 6e programme d'action en matière d'environnement de l'Union européenne. La ministre a également demandé au Conseil de jouer un rôle dans l'organisation du débat social sur les organismes génétiquement modifiés.**



## Belgique : premiers pas positifs

L'usage des combustibles fossiles génère plusieurs gaz aux effets indésirables. Ceux-ci augmentent l'effet de serre, forment de l'ozone troposphérique (à ne pas confondre avec l'ozone stratosphérique qui nous protège des rayons ultraviolets du soleil) ou sont à la source des pluies et brouillards acides. Ces deux derniers mécanismes dégradent la qualité de l'air, portent atteinte à la santé humaine, à la croissance des végétaux et à la permanence des matériaux. Selon l'*International Institute for Applied Systems Analysis*, les indices d'exposition moyens de la population belge à l'ozone sont les plus élevés d'Europe. Pour améliorer cette situation préoccupante, un *Plan fédéral de lutte contre l'ozone et l'acidification* sera mis en œuvre cet été. La ministre Magda Aelvoet a demandé un avis d'urgence au

Conseil sur l'*avant-projet* de ce plan, cet avis a été approuvé unanimement le 4 avril.

Ce Plan doit permettre à la Belgique de respecter les engagements internationaux pris dans le cadre de la *Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance* (Convention LRTAP), dont le Protocole de Göteborg de 1999 qui impose des diminutions des émissions de gaz polluants pour 2010. Le Conseil estime que la réalisation de ce Plan sera un premier pas positif mais il ne sera pas suffisant à long terme. Il est, en effet, nécessaire d'intégrer la problématique des gaz à effet de serre à celles de l'ozone et de l'acidification. Le Conseil juge également très importante une grande cohérence entre tous les acteurs institutionnels du pays et

souhaite dès lors que des efforts soient entrepris en vue d'aboutir à un plan *national* de lutte contre les polluants atmosphériques (gaz à effet de serre, ozone et acidification). Des diminutions structurelles de la demande d'énergie et de la demande de mobilité routière et aérienne seront indispensables. La plus grande importance doit par conséquent être donnée à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il faut parallèlement organiser de vastes campagnes de sensibilisation et mettre en place des incitants financiers.

*Convention et protocoles sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance:*  
<http://www.unece.org/env/lrtap/>

*International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA):*  
<http://www.iiasa.ac.at/>

### FORUMS

## Table ronde sur l'Eco-efficacité – 13 juin 2000

Le mardi après-midi 13 juin 2000, le CFDD organise une table ronde sur l'éco-efficacité en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. Ce concept a été développé dans le monde industriel comme un chemin pour les entreprises vers un développement durable. Ceci est aussi important pour les autorités et les organisations internationales.

La portée de la table ronde est de mieux faire connaître l'éco-efficacité et d'encourager son application. Des entrepreneurs et des représentants des institutions fédérales ; régionales et locales sont invités, mais également des représentants des universités et des organisations environnementales, syndicales et de consommateurs.

Pour plus d'informations, adressez-vous au secrétariat du CFDD ou regardez le site du Conseil.



CFDD  
Conseil Fédéral du  
Développement Durable  
rue des Aduatiques 71-75  
B-1040 Bruxelles  
Téléphone : +32 (0)2 743 31 50  
Fax : +32 (0)2 743 31 59  
E-mail : [mail@frdo-cfdd.fgov.be](mailto:mail@frdo-cfdd.fgov.be)  
Site web : <http://www.belspo.be/frdocfdd/>

Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le Conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

Imprimé sur papier recyclé sans chlore.  
Editeur responsable: Catherine Mertens

### NOUVELLES PUBLICATIONS

<p><b>Rapport annuel 1999</b> Approuvé par l'assemblée générale du 15 février 2000.</p>	<p>substances et préparations dangereuses (15 février 2000)</p>	<p><i>l'ozone troposphérique</i> (4 avril 2000)</p>
<p><b>Avis janvier – avril 2000</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis concernant un projet d'AR visant à modifier l'AR du 25 février 1996 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis sur l'<i>Avant-projet de plan fédéral pour un développement durable 2000-2003</i> (4 avril 2000)</li> <li>• Avis sur l'<i>Avant-projet de plan fédéral de lutte contre l'acidification et</i></li> </ul>	<p>Vous pouvez obtenir tous ces documents au secrétariat du CFDD. Toutes les publications se trouvent également sur le site internet du Conseil (<a href="http://www.belspo.be/frdocfdd/">http://www.belspo.be/frdocfdd/</a>).</p>